

Candidat·e·s: Comment sortirez-vous la France de l'illégalité climatique?

19 questions pour répondre à la double condamnation de la France pour inaction climatique









Préambule

Les demi-mesures climatiques sont insuffisantes et illégales. C'est ce qu'ont reconnu les tribunaux en condamnant l'État français par deux fois pour inaction climatique et en lui demandant de prendre des mesures supplémentaires et immédiates pour respecter les engagements pris sur le climat. Après avoir remporté son procès, l'Affaire du Siècle agit désormais pour faire appliquer ces décisions de justice.

Cela fait 30 ans que l'État français ne respecte pas ses engagements climatiques. La population toute entière est directement menacée par les conséquences de cette inaction, en particulier les personnes les plus fragiles de notre société.

C'est pourquoi, soutenues par 2,3 millions de signataires, les organisations de l'Affaire du Siècle - Notre Affaire à Tous, Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France - envoient ce questionnaire aux candidat·e·s à l'élection présidentielle.

Exiger le respect des obligations climatiques, c'est tout simplement faire respecter la loi : des obligations factuelles, objectives, reconnues par les tribunaux et traductibles en indicateurs physiques concrets.

Par ailleurs, à la suite de la victoire de l'Affaire du Siècle en octobre dernier, l'État a été reconnu coupable d'inaction climatique et condamné à réparer les conséquences de cette inaction avant le 31 décembre 2022. L'État est ainsi contraint à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour rattraper le surplus d'émission produit entre 2015 et 2018, c'est-à-dire 15 mégatonnes de CO2. Cela revient à doubler l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 2022. Les candidat·e·s devront également se prononcer sur les mesures qu'ils mettront en place pour respecter cette décision de justice.

Vous êtes candidat·e à l'élection présidentielle? Alors vous êtes soumis·e à l'obligation de sortir la France de la l'illégalité climatique.

Pas de climat, pas de mandat!

QUESTIONNAIRE RÉDIGÉ PAR :

Les 4 organisations de l'Affaire du Siècle :

Notre Affaire à Tous, Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France, Oxfam France

Un collectif d'expert·e·s indépendant·e·s et rédacteur·trice·s du mémoire complémentaire

déposé par l'Affaire du Siècle auprès du Conseil d'État pour soutenir le recours de

Grande Synthe

Une mobilisation indispensable de tous les secteurs pour atteindre ces objectifs climatiques

L'objectif de ce questionnaire est d'évaluer les mesures que chacun·e des candidat·e·s s'engage à mettre en œuvre, chiffre à l'appui, s'il ou elle est élu·e à la présidence de la République, pour sortir la France de l'illégalité climatique.

Les objectifs climatiques de la France à horizon 2030, voire à 2050, exprimés en réduction d'émissions d'équivalent CO2, peuvent se traduire en paramètres concrets et physiques. Par exemple : le nombre de logements à rénover de manière efficace d'ici 2030, la part de véhicules à faibles émissions dans le parc, ou encore la taille du cheptel bovin français. Sans actions volontaristes sur ces indicateurs clés, prévus dans la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), le respect des engagements climatiques de la France est hors de portée.

Ce questionnaire repose donc sur 17 leviers incontournables* dans 5 secteurs, des points de passage physiques obligés pour respecter l'objectif de - 40% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030. Les candidates et candidats les plus ambitieux pourront prévoir d'emblée leur dépassement pour se rapprocher de la déclinaison française du nouvel objectif de - 55% au niveau européen (soit environ - 47,5% d'ici 2030).

Si la France veut atteindre la neutralité carbone, tous les secteurs de l'économie doivent s'engager dans cette transformation. Aucun ne peut en être dispensé, aucun ne peut compenser l'inaction d'un autre.

TRANSPORT



OBJECTIF

-18%

2050 DÉCARBONATION COMPLÈTE

BÂTIMENT



OBJECTIF

- 49%

PAR RAPPORT À 2015

2050 DÉCARBONATION COMPLÈTE

AGRICULTURE



OBJECTIF

INDUSTRIE



OBJECTIF

2030

35% PAR RAPPORT À 2015 (- 63% PAR RAPPORT À 1990)

2050

- 81% PAR RAPPORT À 2015

(- 89% PAR RAPPORT À 1990)

ÉNERGIE



OBJECTIF

2030

33%

PAR RAPPORT À 2015

DÉCARBONATION QUASI-COMPLÈTE

LEVIERS INCONTOURNABLES



TRAFIC FERROVIAIRE



PART MODALE



PART DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES



COVOITURAGE



LEVIERS INCONTOURNABLES



RÉNOVATIONS PERFORMANTES



LOGEMENTS **CHAUFFÉS AU GAZ**



CHAUFFÉS AU FIOUL

LEVIERS INCONTOURNABLES



NOMBRE **DE BOVINS** À VIANDE



QUANTITÉ D'ENGRAIS **AZOTÉS UTILISÉS** PAR HECTARE



PART DE SURFACES **AGRICOLES CULTIVÉE EN BIO**



PART DE **SURFACES AGRICOLES DÉDIÉES AUX** LÉGUMINEUSES

LEVIERS INCONTOURNABLES



ÉNERGIES **FOSSILES CONSOMMÉES**



QUANTITÉ DE MATIÈRE TOTAL F CONSOMMÉE



RECYCLÉE/ RÉUTILISÉE

LEVIERS INCONTOURNABLES

PART DES **ÉNERGIES** RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES



PART DES ÉNERGIES **FOSSILES POUR** L'ÉLECTRICITÉ



VOLUME DE BIOMÉTHANE **PRODUIT**

Méthodologie

Pour chacun des 17 leviers, nous évaluerons l'impact de toutes les mesures quantifiables, ce qui donnera un score entre 0% (pas d'impact sur le levier) et 100% (grâce aux mesures, le levier atteint l'ambition de la SNBC).

Ce score obtenu pour chaque levier nous permettra de déterminer si les programmes des candidat·e·s sont à la hauteur des engagements climatiques de la France et permettront de respecter les décisions rendues par la justice.

Cette évaluation prendra également en compte d'autres dimensions :

- La précision des explications pour chaque mesure (par exemple, sur leur mise en œuvre), en particulier les mesures ayant trait à la justice sociale pour permettre à tou·te·s les Français·e·s, même les plus modestes, d'opérer cette transformation
- Des mesures transverses difficilement quantifiables pour un seul paramètre (ex : la fiscalité carbone)
- Des mesures touchant à la réduction des émissions importées de la France.
- Des paramètres complémentaires aux paramètres structurants identifiés, mais qui contribuent néanmoins à la réduction d'émissions de GES de la France (ex : allégement du poids des véhicules)

Attention à ne pas confondre mesure et objectif :

Les objectifs sont déjà pris en compte par les 17 leviers. Ce qui est demandé dans ce questionnaire, ce sont les mesures que vous allez mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Exemple à titre illustratif sur le levier « Rénovations performantes »

Mesure n°1:

Interdiction de louer des passoires thermiques (étiquettes énergétiques F et G) à partir de 2024

→ C'est une mesure quantifiable. On évalue le nombre de logements mis en location chaque année, qui seront touchés par la mesure. Ensuite, faute de précision, on fait une hypothèse conservatrice sur la part de rénovations performantes sur l'ensemble des rénovations qui toucheront ces logements. On en déduit ainsi l'impact sur le levier «Rénovations performantes »"

Mesure n°2:

2 milliards d'euros d'aides annuelles à la rénovation thermique des ménages (type dispositif « MaPrimeRenov ») exclusivement dédiées à la rénovation performante

ightharpoonup C'est une mesure quantifiable. Sur la base des retours d'expérience issues des aides au logement et des coûts unitaires pour les actions de rénovation, on estime le nombre de rénovations performantes finançables par la mesure.

Mesure n°3:

Rénovation de 500 000 logements par an d'ici 2030

 \rightarrow Ceci n'est pas une mesure mais un objectif. Nous estimerons donc que l'objectif ne peut être atteint et attribuerons zéro point à cette réponse.

Mesure n°4 : Favoriser la rénovation complète

ightarrow Pas assez précis pour être quantifié. Nous avons besoin de connaître les moyens mis en place.

L'ENQUÊTE DU SIÈCLE



Comment comptez-vous réparer le préjudice écologique subi lié au dépassement du plafond des émissions de gaz à effet de serre ?

Si oui, de quelle façon?

Par un jugement du 14 octobre 2021, le tribunal administratif de Paris a, pour la première fois, enjoint à l'État de réparer les conséquences de sa carence en matière de lutte contre le changement climatique. A cette fin, le tribunal a ordonné que le dépassement du plafond des émissions de gaz à effet de serre fixé par le premier budget carbone de 2015 à 2018 (15 mégatonnes CO2eq. émises en trop) soit compensé au 31 décembre 2022, au plus tard.



Comptez-vous développer le transport ferroviaire?
Si oui, de quelle façon ?

→ INDICATEUR #1 : Le trafic ferroviaire doit croître de 20-25% en 2030 par rapport à 2018 pour respecter la valeur cible de la Stratégie nationale bas carbone.

Répondre ici

Comptez-vous développer les transports en commun et les mobilités actives? Si oui, de quelle façon ?

→ INDICATEUR #2 : La part modale du vélo doit être multipliée par 4 d'ici 2030 par rapport à 2018 pour respecter la valeur cible de la Stratégie nationale bas carbone.

Répondre ici

4

Dans le secteur automobile, comptez-vous développer la vente de véhicules électriques et le covoiturage ? Si oui, de quelle façon ?

→ INDICATEURS:

#3 La part des véhicules dits « à faibles émissions » dans le parc total de véhicules français doit passer de 1% aujourd'hui à 15 % en 2030 pour respecter la valeur cible de la Stratégie nationale bas carbone.

#4 Covoiturage : Le nombre moyen de passagers par véhicule particulier doit passer de 1,69 en 2018 à 1,74 en 2030 pour respecter la valeur cible de la Stratégie nationale bas carbone.



Comptez-vous limiter le trafic aérien ? Si oui, de quelle façon ? Paramètre complémentaire

→ INDICATEURS #5 : Le nombre de passagers-kilomètres-transportés était de 300,8 milliards en 2019, et doit rester stable et ne pas augmenter d'ici 2030 pour respecter l'Accord de Paris.

Note: Par convention, ce chiffre inclut la totalité des vols intérieurs et la moitié des vols internationaux.

Répondre ici

Quel autre élément concernant le secteur des transports allez- vous mettre en place ?



7

Comptez-vous accélérer la rénovation énergétique performante des logements ?

→ INDICATEURS #6:

- Le nombre de logements rénovés de manière performante doit atteindre un rythme de 500 000 rénovations par an en 2030, et 700 000 par an après 2030.
- 4,5 millions de logements devront être rénovés de manière performante entre 2015 et 2030.
- Toutes les passoires énergétiques devront avoir été rénovées en 2030.
- A horizon 2050, l'ensemble du parc de logements doit avoir atteint, en moyenne, l'équivalent de la norme « Bâtiment basse consommation » (BBC).

La rénovation performante des logements reste embryonnaire, avec environ 25 000 demandes pour ce type de rénovations via Ma Prime Rénov et auprès de l'Agence nationale de l'habitat au premier semestre 2021, contre plus de 400 000 rénovations partielles ou sous la forme de gestes uniques (changement de chaudière), insuffisantes pour réduire durablement la facture et les émissions.

Répondre ici



Comptez-vous accélérer la sortie des énergies de chauffage au gaz fossile et au fioul dans les logements ? Si oui, de quelle façon ?

→ INDICATEURS #7 ET #8 : D'ici à 2030, 3,3 millions de logements actuellement chauffés au gaz naturel et 3 millions de logements chauffés au fioul devront être convertis vers des énergies de chauffage bas carbone (chaleur renouvelable, réseaux de chaleur, pompes à chaleur, électricité bas carbone, etc.).

Outre l'amélioration de la performance énergétique du parc, la réduction des émissions du secteur requiert également de décarboner massivement les énergies utilisées pour le chauffage des logements.

Aujourd'hui, les logements chauffés au gaz fossile et au fioul représentent 60% de la surface du parc, et 94% des émissions du secteur. Pour que l'Etat soit en mesure de tenir ses objectifs pour le logement à l'horizon 2030, il doit accompagner sur la période 2015-2030 la conversion de 3 millions de logements au gaz vers des énergies décarbonées (chaleur renouvelable, réseaux de chaleur, pompes à chaleur, électricité bas carbone, etc.), et la conversion de 3,3 millions de logements au fioul. Au total, la part des logements chauffés au gaz doit passer de 42% en 2015 à 31% en 2030, et les logements au fioul de 16% en 2015 à 4% en 2015.



Quel autre élément concernant le secteur du logement allez-vous mettre en place ?



Comptez-vous opérer la transition vers le « moins et mieux » de produits animaux incluant principalement une sortie des élevages industriels, une baisse de la consommation de produits animaux, principalement issus des élevages et transformations industrielles, et une orientation des élevages vers des pratiques durables ? Si oui, de quelle façon ?

→ INDICATEUR #9 : Élevage bovin : La taille du cheptel bovin à viande doit passer de 15,1 millions de têtes en 2018 à 12,6 millions en 2030 pour respecter l'objectif de la Stratégie nationale bas carbone.

Répondre ici



Comptez-vous soutenir et développer l'agriculture biologique, permettant le passage des pratiques agricoles conventionnelles vers des modes de production agroécologiques ? Si oui, de quelle façon ?

→ INDICATEUR #10 : La part de l'agriculture bio dans la Surface Agricole Utile doit passer à 32 % en 2030 contre 7 % en 2018 pour respecter l'objectif de la Stratégie nationale bas carbone.

L'agriculture biologique n'utilise aucun engrais azotés de synthèse. En France, nous sommes les premiers consommateurs d'Europe, avec 2 millions de tonnes par an, soit 23.2Mt CO2e (approche empreinte).

Les agriculteurs français sont aujourd'hui particulièrement touchés par la hausse des prix du gaz, qui induit une hausse du prix des engrais de synthèse car ils requièrent tous du gaz fossile comme matière première pour leur fabrication (prix multiplié par 2 depuis le début de l'année)





Comptez-vous développer les légumineuses ? Si oui, de quelle façon ?

→ INDICATEUR #11 : La part des légumineuses dans la Surface Agricole Utile doit passer à 5 % en 2030 contre 3 % en 2018 pour respecter l'objectif de la Stratégie nationale bas carbone.

Répondre ici

13 Quel autre élément concernant l'agriculture allez-vous mettre en place?



Comptez-vous accélérer le déploiement des énergies renouvelables électriques ? Si oui, de quelle façon ?

Selon l'entreprise gestionnaire du réseau de transport d'électricité, RTE, il n'y a pas de neutralité carbone possible en France sans développement significatif des énergies renouvelables dans la décennie actuelle, notamment de l'éolien et du solaire photovoltaïque. En effet, comme le démontre RTE, le nouveau nucléaire n'entre pas en ligne de compte dans l'atteinte des objectifs contraignants de réduction d'émission à 2030, puisqu'aucun nouveau réacteur ne pourrait être construit avant 2035 au mieux.

→INDICATEURS #12:

- Éoliennes terrestres : la puissance des installations doit passer de 16,5 GW en 2019 à environ 40 GW en 2030 selon la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).
- Solaire photovoltaïque : la puissance des installations doit passer de 9,4 GW en 2019 à environ 50 GW en 2030 selon la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Répondre ici

Comptez-vous réduire la part des énergies fossiles dans le mix électrique ? Si oui, de quelle façon ?

→INDICATEURS #13:

- Centrales électriques au charbon : la production doit passer de 1,6 TWh en 2019 à 0 en 2030 selon la PPE.
- Centrales électriques au fioul et au gaz naturel : la production doit passer de 40,9 TWh en 2019 à 30 TWh en 2030 selon la PPE.



16 Comptez-vous développer le biométhane? Si oui, de quelle façon?

Le bilan carbone du biométhane injecté s'établit entre 23,4 et 44 gCO2eq/kWh, soit un niveau 5 à 10 fois moindre que celui du gaz naturel.

→ INDICATEURS #14: Le volume de production de biométhane doit passer de 1,2 TWh en 2019 à une fourchette entre 21 et 30 TWh en 2030 selon la PPE (cohérente avec la SNBC).

Au-delà de l'intérêt d'une énergie bas-carbone, le biométhane permet d'éviter le relargage direct dans l'air du méthane provenant des déjections animales. Ainsi, il contribue également à la réduction des émissions du secteur agricole. Quelques lignes directrices permettent d'améliorer l'acceptabilité sociale, et d'intégrer durablement la filière biométhane dans nos territoires:

- Des unités de méthanisation de taille raisonnable pour éviter les défilés de camions venant de loin, et des accidents industriels d'ampleur
- Un taux d'incorporation faible de cultures alimentaires, pour éviter le modèle allemand ayant recours fortement au maïs (la loi française impose un seuil maximum de 15%, et dans les faits, les installations actuelles n'y ont recours qu'à hauteur de 5%)
- Une meilleure sensibilisation, et intégration des riverains aux projets (ex : financement participatif)



17 Con

Comptez-vous réduire la quantité d'énergie, en particulier d'énergies fossiles, consommée par l'industrie ?

→ INDICATEUR #15 : La part des énergies fossiles dans la consommation d'énergie finale de l'industrie doit passer de 52% en 2015 à 43% en 2030 (et 30% pour être compatible avec le Fit-for-55 de l'UE). Le taux d'électrification, en particulier, doit passer de 38% en 2015 à 41% en 2030.

Répondre ici

Comptez-vous réduire la quantité de matière totale consommée par an et par personne en France et augmenter la part de matière recyclée/réutilisée dans le total de matières consommée par les Français·e·s ?

- → INDICATEUR #16: La production domestique de matière neuve (matériaux de construction, agroalimentaire, sidérurgie, chimie, papier/carton, etc.) était de l'ordre de 730 millions de tonnes en 2015. Elle doit baisser à 600 millions de tonnes en 2030, soit une baisse de 18%. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'organiser une sobriété des usages en aval, et de la production en amont.
- → INDICATEUR #17 : La part de matière réutilisée et recyclée était de 43% en 2015 en moyenne pour l'acier, l'aluminium, le verre, le plastique et le papier. Elle doit atteindre 57% en 2030. Pour augmenter ce taux, il est nécessaire de se doter d'une stratégie visant à réduire le gaspillage, favoriser le réemploi et la réparabilité, dynamiser l'économie basée sur l'usage, réduire au maximum les emballages à usage unique et stimuler l'économie circulaire.



Comptez-vous inciter les entreprises à engager la transformation de leurs sites industriels? Si oui, de quelle façon?

La transition de l'industrie, et particulièrement de l'industrie lourde, nécessite des investissements extrêmement importants sur les sites industriels afin de transformer les procédés de production. Le besoin de renouvellement des équipements des usines sidérurgiques et chimiques sur la période 2020-2030 est estimé à 50% au niveau européen, et 30 % pour les cimenteries.

Dès lors, le renouvellement par l'investissement dans de nouvelles technologies décarbonées est à la fois essentiel et coûteux. Cette situation a également pour conséquence de rendre ces produits décarbonés moins compétitifs.

Sources:

Les principales sources sont les suivantes :

- Valeurs en 2018-19 des paramètres structurants : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Centre technique de référence en matière de pollution atmosphérique et de changement climatique (CITEPA)
- Valeurs en 2030 des paramètres structurants : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : Stratégie Nationale Bas-Carbone (scénario AMS), et Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- Scénario négaWatt négaMat 2022

Les sources sont globalement détaillées dans le document suivant : https://www.carbone4.com/publication-letat-francais-se-donne-t-moyens-de-ambition-climat

Exception pour l'aviation dont le périmètre est international, les sources utilisées sont les suivantes :

- pour 2019, https://eco-calculateur.dta.aviation-civile.gouv.fr/les-chiffres-cles
- pour 2030, Sustainable Development Scenario de l'Agence Internationale de l'Energie dans son Energy Technology Perspectives de 2020, https://www.iea.org/reports/energy-technology-perspectives-2020